

Banque de l'infrastructure du Canada

Rapport financier
du premier trimestre (T1) de l'exercice 2023-2024

Non audité

La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada

CIB  **BIC**

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Table des matières

Message aux lecteurs.....	3
Rapport de gestion.....	4
Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers	20
État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)	21
État intermédiaire résumé du résultat d'exploitation et de l'excédent accumulé (non audité)....	22
État intermédiaire résumé des variations des actifs financiers nets (non audité).....	23
Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)	24
Notes aux états financiers	25

Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2023, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'un audit ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été audités ou examinés par un auditeur externe.

De temps à autre, la Banque de l'infrastructure du Canada fait des énoncés prospectifs écrits ou verbaux et peut le faire dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections, et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Rapport de gestion



Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Aperçu de la BIC

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC ») est un investisseur d'impact axé sur l'accélération des investissements en infrastructure au profit de la population canadienne.

Tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, « la BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada ».

Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des transactions d'infrastructure. De ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada s'attend à ce que la BIC gère son portefeuille prudemment, de sorte que la charge fiscale nette demeure inférieure à 15 milliards de dollars.

La BIC travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada à la réalisation d'investissements dans l'infrastructure, tels qu'ils sont définis dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités (« l'énoncé ») du ministre.

La BIC réalise des investissements dans cinq secteurs prioritaires définis dans l'énoncé : énergie propre, infrastructures vertes, transport en commun, commerce et transport et Internet haut débit. Investisseur d'impact, la BIC vise à atteindre ses résultats au moyen d'investissements orientés vers la lutte contre les changements climatiques, la connectivité de la population canadienne et leur collectivités, le renforcement de la croissance économique et l'établissement de partenariats avec les peuples autochtones.

En réunissant des partenaires de tout le paysage de l'infrastructure canadienne, la BIC agit comme un catalyseur pour combler les écarts financiers, économiques ou structurels susceptibles

d'empêcher la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure. Ainsi, elle permet la construction de plus d'infrastructures. L'approche d'investissement direct et de partenariat de la BIC complète les programmes gouvernementaux, mais elle s'en distingue.

Le conseil d'administration professionnel et indépendant de la BIC supervise l'orientation de l'organisation. Sa responsabilité ultime est d'approuver les décisions d'investissement. L'équipe de direction de la BIC collabore avec des promoteurs publics et des partenaires privés et institutionnels pour catalyser des occasions d'investissement dans nos secteurs prioritaires.

Rendement opérationnel

Les tableaux et les commentaires qui suivent donnent un aperçu des progrès réalisés par notre portefeuille d'investissement pendant le dernier trimestre et globalement depuis sa création. Ils exposent en détail la composition et l'avancement de notre portefeuille, y compris une ventilation par secteur, par région et conformément aux objectifs et résultats de la BIC. Aux fins du présent rapport de gestion, le portefeuille de la BIC comprend des projets qui ont atteint la clôture financière et ceux pour lesquels la BIC a pris un engagement d'investissement.¹

Investissements

La BIC a pris deux nouveaux engagements d'investissement au cours du premier trimestre afin de fournir 261 millions de dollars de financement de la BIC pour des projets d'une valeur de 555 millions de dollars. Ces deux projets, qui progressent vers la clôture financière, font partie des secteurs prioritaires du transport en commun et des infrastructures vertes. Depuis sa création, la BIC s'est engagée à investir au total 10 milliards de dollars dans des projets d'une valeur de presque 28 milliards de dollars.

La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques du gouvernement fédéral, dévoilée en décembre 2022, a positionné la BIC comme source de financement complémentaire pour accélérer le développement des ressources et des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques du Canada. Le 14 juin 2023, la BIC a annoncé son plan d'investir dans des

¹ *Clôture financière* désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et ont conclu des ententes exécutoires. La clôture financière, approuvée par le Conseil ou son délégué, est la conclusion du processus d'investissement; après celle-ci, la BIC commence à acheminer le financement au projet conformément aux modalités de l'entente. Si des modifications sont apportées aux modalités de l'entente entre l'étape d'engagement d'investissement et la clôture financière, les indicateurs et les rapports de la BIC sont mis à jour en conséquence.

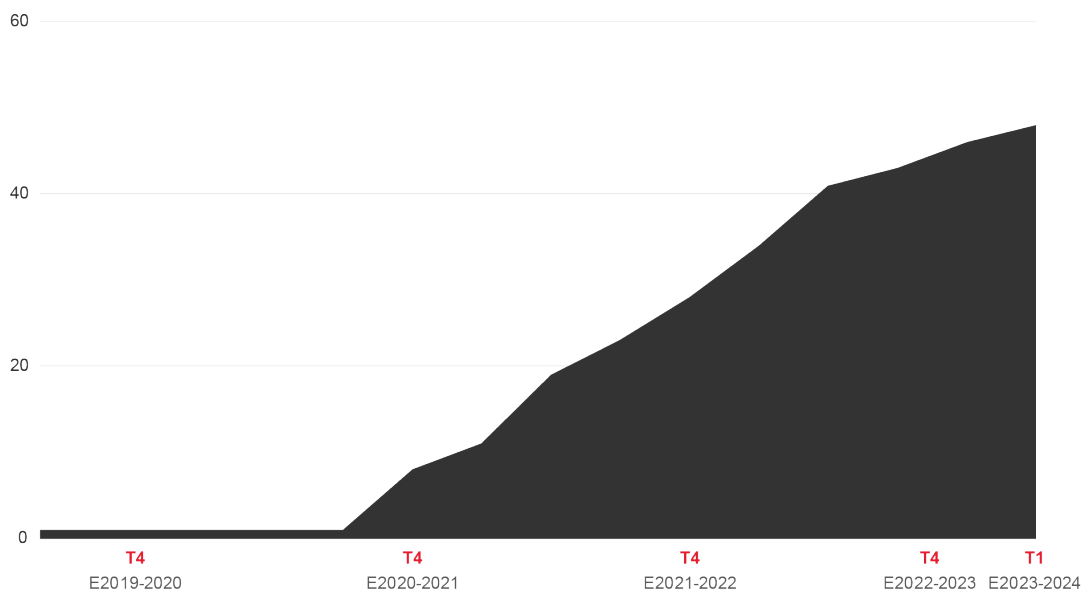
Engagement d'investissement désigne le moment où la BIC et les partenaires ont convenu d'un ensemble de modalités (les « modalités ») qui établissent l'engagement en capital de chaque partie ainsi que d'autres conditions financières propres à un investissement, comme la durée, les taux d'intérêt et la structure de financement. À l'heure actuelle, l'investissement est suffisamment avancé pour permettre à la BIC et à ses contreparties d'obtenir les approbations nécessaires et d'effectuer la dernière revue diligente. En outre, la contrepartie en est aux dernières étapes de la conclusion d'ententes avec les principales parties prenantes, tous les autres financements publics requis pour le projet sont confirmés, et un calendrier défini et convenu est en place pour atteindre la clôture financière.

infrastructures indispensables dans le domaine des minéraux critiques. La BIC collaborera avec le gouvernement, les partenaires autochtones et les investisseurs privés pour financer les infrastructures qui débloquent les gisements minéraux nécessaires à l'économie verte et numérique.

À la fin du trimestre, le portefeuille de la BIC comprenait 48 engagements d'investissement, dont 42 ont atteint la clôture financière.

Croissance du portefeuille de la BIC

(engagements d'investissement, y compris les clôtures financières)



En tant que société d'État ayant un mandat national, la BIC cherche à établir un équilibre entre les secteurs prioritaires et à refléter la portée géographique et la diversité du Canada. Les nouveaux engagements d'investissement, dont les détails seront annoncés au cours des prochains mois, s'ajouteront au portefeuille dans les secteurs des infrastructures vertes et du transport en commun et comprendront des investissements dans l'infrastructure dans plusieurs provinces et territoires du pays.

Composition du portefeuille par secteur

Secteur	Depuis la création au T4 E2022-2023	T1 E2023-2024	Total
Transport en commun	11	1	12
Énergie propre	7	0	7
Infrastructures vertes	17	1	18
Internet haut débit	8	0	8
Commerce et transport	3	0	3
Total	46	2	48

Engagements d'investissement et projets ayant atteint la clôture financière

Composition du portefeuille par région

Région	Depuis la création au T4 E2022-2023	T1 E2023-2024	Total
Ouest	12	0	12
Ontario	21	0	21
Québec	6	0	6
Atlantique	1	0	1
Nord	1	0	1
Multiple	5	2	7
Total	46	2	48

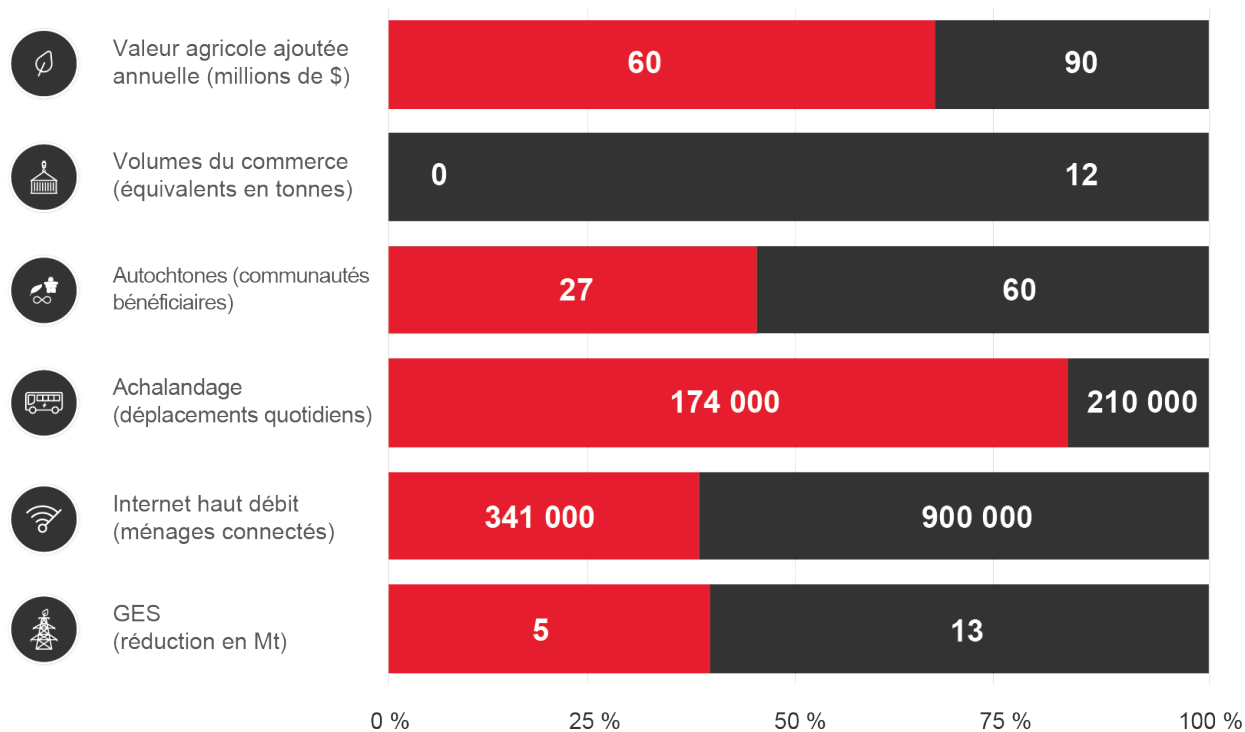
Résultats et progrès

En tant qu'investisseur d'impact, la BIC se concentre sur l'obtention de résultats qui profitent à la population canadienne. La BIC définit son impact en fonction des résultats obtenus à l'égard de la réduction des émissions de GES, de l'augmentation du nombre d'utilisateurs du transport en commun, de l'accès de la population canadienne à l'Internet haut débit, du nombre de communautés autochtones qui bénéficient des investissements, et du commerce tel qu'il est mesuré selon le volume des biens et la valeur agricole ajoutée.

À la fin du premier trimestre, la BIC continue de progresser de façon constante vers l'atteinte de ses objectifs de résultats à long terme.

➤ Progrès vers les objectifs des résultats pour 2026-2027

(selon les projets qui ont atteint la clôture financière) au 30 juin 2023



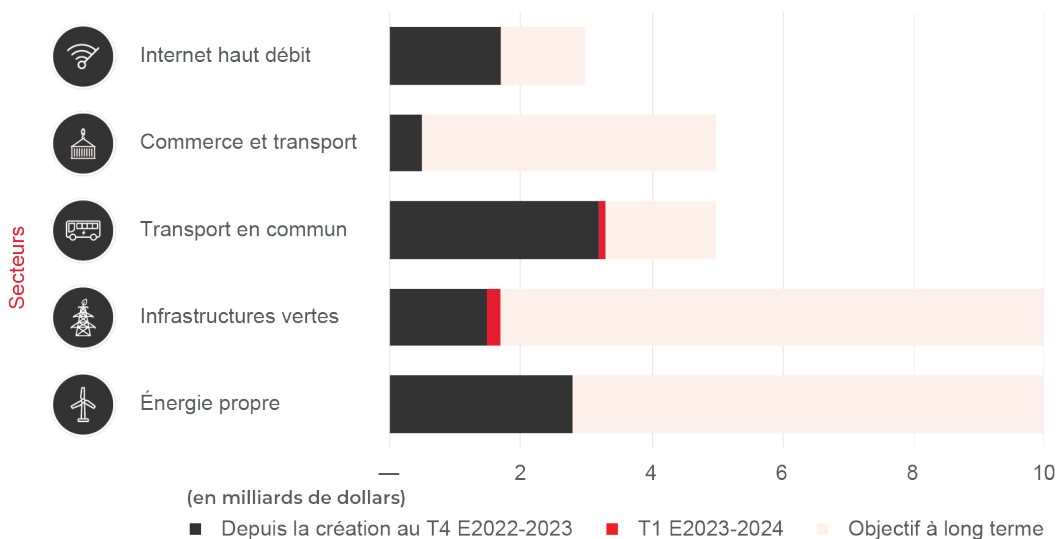
La BIC comptabilise ses progrès en termes de résultats attendus lorsqu'un projet a atteint la clôture financière.

La BIC assure également le suivi de son portefeuille par rapport aux objectifs sectoriels à long terme cités dans la lettre « Énoncé des priorités et des responsabilités » du ministre à la présidente du conseil d'administration, produite le 3 février 2021.

Le graphique ci-dessous présente les progrès continus de la BIC à cet égard. De plus, le budget de 2023, publié le 28 mars 2023, a annoncé une augmentation des objectifs d'investissement de la BIC dans l'énergie propre et les infrastructures vertes, les faisant passer de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars dans chaque secteur. L'augmentation des objectifs est reflétée dans le tableau.

➤ Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme

(selon les engagements d'investissements, y compris les clôtures financières)



Développements liés aux projets

L'une des façons importantes dont la BIC offre de la valeur à la population canadienne est de combler les lacunes dans le financement, l'économie ou la structure d'un projet. C'est ainsi que la BIC permet la réalisation de projets qui, autrement, ne seraient pas construits. À ce jour, 32 projets financés par la BIC sont en cours de construction par les promoteurs. Cela comprend par exemple :

- » Le Réseau express métropolitain (REM) qui offre un nouveau réseau de métro léger automatisé desservant la région du grand Montréal avec 26 stations, doublant presque le réseau actuel du métro; le 31 juillet, CDPQ Infra a ouvert la portion du REM entre les stations Brossard et Gare Centrale
- » Un grand nombre de projets de modernisation de l'irrigation en Alberta en cours (12 sont déjà achevés)

- » Les travaux sur les infrastructures habilitantes telles que les travaux routiers, les services publics et la connectivité à l'Internet haut débit pour soutenir le développement de la réserve urbaine du débarcadère Kahkewistahaw à Saskatoon

Des projets ont également commencé à être mis en service. Par exemple, la BIC fournit du financement pour plus de 5 000 autobus zéro émission (AZE), dont plus de 300 AZE sont déjà en service à Edmonton et dans 12 collectivités du Québec, et l'installation d'échangeurs de chaleur a eu lieu dans le cadre de notre investissement dans le projet du système de refroidissement par eaux lacustres profondes d'Enwave.

Capital privé et institutionnel

Compte tenu de l'ampleur des besoins en infrastructure du Canada, il est clair que des capitaux publics et privés ainsi qu'institutionnels doivent être mobilisés et mis en commun pour combler cette lacune.

Pour s'acquitter de ce mandat, la BIC recherche activement des investissements dans les secteurs privé et institutionnel, ce qui lui permet d'obtenir des capitaux essentiels pour réaliser plus de projets d'infrastructures et obtenir des résultats pour la population canadienne. Les capitaux privés et institutionnels peuvent être investis au début d'un projet sous forme de quote-part de la dette ou des capitaux propres. Ils peuvent également être investis à des moments ultérieurs du cycle de vie d'un projet, par exemple en fonction des économies réalisées ou des sources de revenus.

Au 30 juin 2023, la BIC s'était engagée à l'égard de projets qui ont attiré 8,8 milliards de dollars en financement privé et institutionnel. Ce financement privé et institutionnel comprend :

- » 0,9 milliard de dollars pour l'Internet haut débit
- » 1,5 milliard de dollars pour l'énergie propre
- » 2,0 milliards de dollars pour les infrastructures vertes
- » 4,1 milliards de dollars pour le transport en commun
- » 0,3 milliard de dollars dans le commerce et transport

Environnement opérationnel

L'inflation et la hausse des taux d'intérêt continuent d'avoir un impact sur l'économie canadienne et les investissements des entreprises, bien que les données récentes commencent à montrer une réduction notable, le taux d'inflation annualisé du Canada ayant chuté en juin 2023, passant d'un maximum de 8,1 % en juin 2022 à 2,8 %.²

Selon la Banque du Canada, l'inflation s'atténue en raison de la baisse des prix de l'énergie et des hausses de prix moins importantes. Dans le même temps, des pressions inflationnistes sous-jacentes subsistent en raison des dépenses de consommation dans le secteur des services. La Banque du Canada s'attend à ce que l'inflation demeure dans la fourchette de 3 % pour la prochaine année avant de diminuer graduellement pour atteindre la cible de 2 % au milieu de 2025.

L'inflation a joué un rôle dans l'augmentation des coûts des projets. À ce jour, les augmentations de coûts n'ont pas eu d'impact important sur le rendement des investissements de notre portefeuille, car elles ont été absorbées par les éventualités prévues dans les budgets de projets ainsi que par les engagements de nos contreparties à financer les dépassements de coûts. La BIC continue de surveiller les risques et d'en prévoir l'impact sur les avoirs actuels et éventuels du portefeuille. Bien que l'impact ait été négligeable à ce jour, des facteurs liés à l'économie et aux marchés financiers en général peuvent continuer d'influer sur certains projets. Ces facteurs comprennent la hausse des taux d'intérêt, les évaluations et les taux d'occupation des biens immobiliers, les volumes du commerce, les frais d'expédition, les prix des marchandises et la hausse des salaires.

L'un des moyens qu'utilise la BIC pour soutenir l'avancement des infrastructures est de déployer des capitaux pour combler les lacunes dans le financement des projets, notamment en acceptant des rendements concessionnels et en proposant des conditions de financement flexibles. Au fil des fluctuations économiques, la BIC conserve la souplesse nécessaire pour structurer sa participation aux investissements afin de combler les lacunes susceptibles d'empêcher les projets d'aller de l'avant, notamment en établissant des prix en réponse aux changements de taux d'intérêt en vigueur.

En vertu de la *Loi sur la BIC*, le ministre désigné est tenu d'entreprendre un examen des dispositions et de l'application de la Loi tous les cinq ans et de faire rapport au Parlement. Cet examen a été lancé en juin 2022 par le ministre et comprenait un examen des activités de la

²<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230718/dq230718a-fra.htm?indid=3665-1&indgeo=0>

BIC à ce jour ainsi que des activités d'engagement et de sensibilisation du public. L'examen a été finalisé lorsque le ministre a déposé au Parlement, en juin 2023, le Rapport sur l'examen législatif de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada 2017-2022*. L'examen a conclu qu'« aucune modification législative est nécessaire et que la BIC demeure bien placée pour faire avancer une gamme de projets dans les secteurs prioritaires ».

La BIC a contribué à l'examen en présentant ses propres observations. La soumission comprenait un aperçu du rôle de la BIC et de la façon dont elle aide à relever les défis en matière d'infrastructure en attirant les capitaux privés et institutionnels et en mettant l'accent sur l'impact. Elle a également donné un aperçu de la croissance de la BIC au cours de ses premières années d'existence et des perspectives d'investissement futur, ainsi qu'un aperçu de la façon dont la BIC peut devenir un instrument de financement durable. La BIC a également indiqué qu'il n'était pas nécessaire de modifier sa loi.

Le budget de 2023 a été présenté par le ministre des Finances le 28 mars 2023 et comprenait plusieurs mesures liées à la BIC. En plus des augmentations des objectifs d'investissement pour l'énergie propre et les infrastructures vertes déjà mentionnées dans le présent rapport, le budget de 2023 a également désigné la BIC comme le principal outil de financement du gouvernement pour appuyer les projets de production, de transport et de stockage d'électricité propre, et il a annoncé que la BIC accordera des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets dans lesquels la BIC investit également. En résumé, ces mesures budgétaires aideront les promoteurs à s'engager sur le potentiel de financement de la BIC et à créer de nouvelles possibilités d'investissement.

Activités de la BIC

La BIC continue de collaborer activement avec le milieu des infrastructures, y compris les gouvernements, les communautés autochtones et les participants au marché. Au cours du dernier trimestre, le président-directeur général de la BIC, Ehren Cory, s'est rendu en Saskatchewan et en Colombie-Britannique pour établir des liens avec des partenaires potentiels, souligner le rôle de la BIC et effectuer des visites sur place des investissements existants de la BIC. Voici quelques-uns des faits saillants de ces visites :

- » Réunion avec les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des infrastructures
- » Visite des sites des projets de l'infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw et de l'énergie éolienne Bekevar
- » Rencontre avec la Chambre de commerce de la Saskatchewan

L'équipe de la BIC a également participé activement à diverses conférences et activités, et des représentants hauts placés ont assisté à des événements, notamment :

- » la Conférence sur les grands projets du Conseil économique des provinces de l'Atlantique
- » le forum sur l'énergie propre de la First Nation Power Authority
- » la conférence Retrofit Canada
- » la conférence annuelle de la Fédération des municipalités canadiennes à Toronto

Le 18 avril, la BIC a publié son Point sur le marché du printemps en collaboration avec le Conseil canadien pour les partenariats public-privé. Le Point sur le marché, en combinaison avec une séance avec le PDG Ehren Cory, a mis en lumière les progrès des investissements de la BIC dans les secteurs et les territoires et a fait part des derniers résultats en ce qui concerne les objectifs de résultats.

Le 13 juin, la BIC a tenu son assemblée publique annuelle afin de partager les résultats de la dernière année et de répondre aux questions. Environ 160 personnes se sont inscrites et ont assisté à la réunion virtuelle. De plus, le rapport annuel de la BIC a été présenté au ministre le 30 juin et sera déposé par le ministre au Parlement conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Aperçu financier

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui harmonisent le cadre d'établissement de rapports financiers de la BIC avec ses objectifs commerciaux, afin de prendre des risques et/ou d'offrir des prix concessionnels dans le cadre des investissements, comme il est décrit dans son approche en matière d'investissement.

Faits saillants du T1 E2023-2024

- » Les produits tirés des crédits d'investissement du gouvernement ont été de néant, car il n'y a pas eu de clôture financière au cours du trimestre (9 328 millions de dollars depuis la création)
- » Les crédits publics aux fins de l'exploitation ont totalisé 25 millions de dollars au premier trimestre pour couvrir les besoins de trésorerie pour les opérations courantes de l'entreprise
- » 10 millions de dollars de revenus d'intérêts réalisés
- » Charges d'exploitation de la BIC totalisant 13 millions de dollars

Pour la période de trois mois close le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Revenus		
Crédits publics – investissements	- \$	(9 190) \$
Crédits publics – exploitation	25 000	19 000
Revenus d'intérêts	10 147	6 077
	35 147	15 887
Charges liées à l'exploitation		
Rémunération	8 962	7 892
Générales et administratives		
Honoraires professionnels	2 802	3 253
Administration	1 260	1 026
Amortissement des immobilisations	125	111
	13 149	12 282
Charges hors exploitation		
Élaboration de projets	415	170
Provision pour dépréciation de prêt/(recouvrement)	738	340
	1 153	510
Total des charges	14 302	12 792
Excédent	20 845 \$	3 095 \$

Faits saillants du trimestre

Revenus

Revenus liés aux crédits publics : Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la BIC pour qu'elle puisse réaliser ses priorités et remplir son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, un poste de financement public à recevoir est créé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière et qu'un crédit public est inscrit à titre de revenu. Le financement public est ensuite réduit lorsque les crédits sont reçus pour répondre aux besoins de financement du projet ou lorsque l'obligation légale de fournir du financement est réduite. Les revenus liés aux crédits aux fins d'exploitation sont comptabilisés comme reçus chaque trimestre.

La BIC n'a comptabilisé aucun crédit d'investissement public au cours du premier trimestre de l'exercice 2023-2024. L'écart de 9,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une réduction de l'engagement de prêt de l'exercice précédent. Cette réduction découle d'un mécanisme de prépaiement dans le cadre de la convention de crédit avec l'un de nos emprunteurs qui a réduit le montant de notre engagement de prêt au premier trimestre de l'exercice 2022-2023.

Revenus d'intérêts : Les revenus d'intérêts s'élevaient à 10,1 millions de dollars, soit une augmentation de 4,1 millions de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022-2023. Des revenus de 7,2 millions de dollars (5,9 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023) ont été tirés des activités de financement et des revenus de 2,9 millions de dollars (0,2 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023) ont été tirés de la trésorerie et des investissements à court terme provenant des crédits.

Charges

Les charges au 30 juin 2023 s'élevaient à 14,3 millions de dollars (12,8 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023) et se composaient de charges liées à l'exploitation de 13,1 millions de dollars (12,3 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023), de charges liées à l'élaboration de projets de 0,4 million de dollars (0,2 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023 en cumul annuel) et d'une provision pour dépréciation de prêt de 0,7 million de dollars (0,3 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023).

Au premier trimestre de l'exercice 2023-2024, les charges liées à l'exploitation de 13,1 millions de dollars étaient supérieures de 0,9 million de dollars à celles du premier trimestre de l'exercice 2022-2023. Les augmentations sont principalement attribuables à :

- » une rémunération de 9,0 millions de dollars (7,9 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023) en raison de l'augmentation continue de l'effectif dans l'ensemble de l'organisation pour répondre à la demande découlant du nombre croissant d'opérations et de la croissance du portefeuille, et
- » des charges générales et administratives de 4,2 millions de dollars (4,4 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023), y compris des honoraires professionnels de 2,8 millions de dollars (3,3 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023), principalement liés aux activités de revue diligente. La revue diligente comprend une évaluation de la portée, de la conception, des risques et de la viabilité de la construction et de l'activité technologique proposées. Les honoraires professionnels ont été réduits par la capitalisation des coûts de transaction de 1,5 million de dollars (néant en 2022-2023).

La charge liée à la provision pour dépréciation de prêt était de 0,7 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 (0,2 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023) et se compose d'une provision générale pour dépréciation qui représente une estimation du risque de crédit à court terme de notre portefeuille d'actifs.

Les charges liées à l'élaboration de projets de 0,4 million de dollars (0,2 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023) ont été engagées pour des travaux de construction préliminaires afin d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir les étapes critiques de la construction des projets d'infrastructure déjà en développement.

Perspectives

La BIC continue de rechercher des occasions d'investissement et d'établir des partenariats qui attirent des capitaux privés et institutionnels pour des investissements à long terme dans les infrastructures pour la population canadienne.

Les perspectives d'investissement de la BIC demeurent positives, compte tenu des efforts déployés pour collaborer avec les partenaires et identifier les occasions d'investissement, ce qui a donné lieu à un solide répertoire de projets qui en sont à diverses étapes de notre processus d'investissement. À la fin du premier trimestre, la BIC poursuivait 63 occasions qui sont à un stade de la structuration de l'investissement, l'objectif étant de finaliser les modalités pour pouvoir prendre un engagement d'investissement.

Perspectives du portefeuille par secteur

Secteur prioritaire	Occasions de revue diligente avancée
Transport en commun	11
Énergie propre	21
Infrastructures vertes	14
Internet haut débit	6
Commerce et transport	11
Total	63



ÉTATS FINANCIERS

Canada Infrastructure Bank | Banque de l'infrastructure du Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondant, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Ils n'ont pas été audités ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ehren Cory'.

Ehren Cory

Président-directeur général



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evelyn Joerg'.

Evelyn Joerg

Cheffe de la direction financière

Le 10 août 2023

État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

Au	Note	30 juin 2023	31 mars 2023
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie		142 400 \$	121 353 \$
Intérêts à recevoir		1 372	310
Financement public à recevoir	5	7 277 347	7 546 298
Prêts à recevoir	4	2 005 394	1 755 711
TVH à recevoir		2 480	1 820
Comptes débiteurs de parties liées	9	15 382	5 708
		9 444 375	9 431 200
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer	7	11 401	18 010
Passifs différés		3 723	3 897
		15 124	21 907
Actifs financiers nets			
		9 429 251	9 409 293
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	6	2 689	2 018
Charges payées d'avance		493	277
		3 182	2 295
Excédent accumulé		9 432 433 \$	9 411 588 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé du résultat d'exploitation et de l'excédent accumulé (non audité)

	Note	Année 2 E2022-2023	Pour la période de trois mois close le 30 juin	
(en milliers de dollars canadiens)		Budget	2023	2022
Revenus				
Crédits publics – investissements		4 800 000 \$	- \$	(9 190) \$
Crédits publics – exploitation		91 160	25 000	19 000
Revenus d'intérêts		60 927	10 147	6 077
		4 952 087	35 147	15 887
Charges				
Rémunération		39 700	8 962	7 892
Générales et administratives	8	35 460	4 187	4 390
Élaboration de projets		16 000	415	170
Provision pour dépréciation de prêt	4	510 585	738	340
		601 745	14 302	12 792
Excédent		4 350 342	20 845	3 095
Excédent accumulé, début de l'exercice		9 411 588	9 411 588	4 924 254
Excédent accumulé, fin de la période		13 761 930 \$	9 432 433 \$	4 927 349 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé des variations des actifs financiers nets (non audité)

	Année 2 E2022-2023	Pour la période de trois mois close le 30 juin	
(en milliers de dollars canadiens)	Budget	2023	2022
Excédent	4 350 342 \$	20 845 \$	3 095 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions	(152)	(796)	(410)
Variation des immobilisations corporelles – amortissements	463	125	111
Variation des charges payées d'avance	–	(216)	143
Actifs financiers nets, début de l'exercice	9 409 293	9 409 293	4 921 885
Actifs financiers nets, fin de la période	13 759 946 \$	9 429 251 \$	4 924 824 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période de trois mois close le 30 juin	Note	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)			
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :			
Activités d'exploitation :			
Excédent		20 845 \$	3 095 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Intérêt capitalisé payé en nature	4	(5 708)	(5 866)
Amortissement des immobilisations corporelles	6	125	111
Provision pour dépréciation de prêt/(recouvrement)	4	738	340
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	4	(3)	–
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	5	268 951	81 020
Comptes débiteurs de parties liées		(9 674)	(2 473)
Intérêts à recevoir		(1 062)	–
Coûts de transactions	4	(1 544)	44
TVH à recevoir		(660)	(550)
Charges payées d'avance		(216)	143
Comptes créditeurs et charges à payer	7	(6 609)	(3 803)
Passifs différés		(174)	(55)
Remboursement du capital	4	9	–
Décaissement de prêts	4	(243 175)	(61 730)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		21 843	10 276
Activités d'immobilisations :			
Acquisitions des immobilisations corporelles	6	(796)	(410)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'immobilisations		(796)	(410)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		21 047	9 866
Trésorerie, début de l'exercice		121 353	45 540
Trésorerie, fin de la période		142 400 \$	55 406 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la BIC »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans ce cadre, la BIC s'engage également dans l'élaboration de projets en ayant pour objectif de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant l'investissement. L'élaboration de projets englobe par ailleurs l'accélération de projets qui comprend les charges liées aux travaux de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructure à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme.

Conformément à la *Loi sur la BIC*, la BIC a également le mandat de fournir des services-conseils de façon à « fournir des avis à tous les ordres de gouvernement à l'égard de projets d'infrastructures » et d'« agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures impliquant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels ». Ainsi, la BIC fournit des conseils sur la façon de structurer les projets afin d'optimiser les résultats obtenus dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels et en générant des revenus. La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des transactions d'infrastructure. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier qui vise à catalyser les

projets qui profitent à la population canadienne, et il donnera à la BIC la souplesse et la latitude nécessaires pour utiliser son capital pour innover et prendre plus de risques que le marché ne le fera.

La BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque opération. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de la *Loi sur la BIC*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la *Loi sur la BIC*; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

a) Principe comptable :

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états sont les mêmes que celles définies dans les plus récents états financiers annuels audités datés du 31 mars 2023. Les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

b) Chiffres du budget :

Les données budgétaires sont présentées dans les états des résultats et de l'excédent accumulé, et dans les états de l'évolution des actifs financiers nets. Les données budgétaires présentées pour E2023-2024 sont tirées des projections et des estimations de la deuxième année du plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 approuvé.

c) Incertitude des mesures :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour déterminer la provision pour dépréciation de prêt de la BIC, comme sa cote de crédit interne, et d'autres facteurs principaux décrits à la note 9 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Elle estime également

le calendrier des décaissements et remboursements prévus qui ont un impact sur le taux d'intérêt effectif des prêts. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, l'impact sera comptabilisé dans les périodes futures lorsque l'écart sera connu.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 2 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

4. Prêts à recevoir :

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour dépréciation de prêt (« PDP ») connexe par secteur :

Au	30 juin 2023			31 mars 2023		
	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)	Valeur comptable	PDP	Prêts à recevoir (net)
Transport en commun	1 412 138 \$	(9 759) \$	1 402 379 \$	1 398 935 \$	(9 398) \$	1 389 537 \$
Énergie propre	258 738	(263)	258 475	125 994	(117)	125 877
Infrastructures vertes	134 929	(273)	134 656	32 323	(97)	32 226
Internet haut débit	82 345	(185)	82 160	80 471	(131)	80 340
Commerce et transport	128 179	(455)	127 724	128 186	(455)	127 731
Total	2 016 329 \$	(10 935) \$	2 005 394 \$	1 765 909 \$	(10 198) \$	1 755 711 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille pour les projets financés à ce jour par la BIC est d'environ 1,7 % (1,6 % au 31 mars 2023) pour une durée pondérée moyenne de 14,9 ans (13,8 ans au 31 mars 2023).

De ces prêts, 15,0 millions de dollars sont liés aux municipalités (15,0 millions de dollars au 31 mars 2023) et 0,6 million de dollars sont liés aux gouvernements autochtones (néant au 31 mars 2023).

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des prêts à recevoir par la BIC :

Au	30 juin 2023	31 mars 2023
Solde d'ouverture	1 755 711 \$	1 457 743 \$
Décaissements	243 175	261 570
Intérêt capitalisé payé en nature	5 708	23 083
Coûts des transactions (déduction faite de l'amortissement)	1 544	8 688
Provision pour prêts concessionnels	–	(189)
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	3	4
Remboursement du capital	(9)	(40)
Recouvrement pour dépréciation de prêt/(provision)	(738)	4 852
Prêts à recevoir	2 005 394 \$	1 755 711 \$

La provision pour dépréciation de prêt se compose de la provision générale pour dépréciation de prêt de 10,9 millions de dollars au 30 juin 2023 (10,2 millions de dollars au 31 mars 2023) et de la provision spécifique pour dépréciation de prêt de néant au 30 juin 2023 (néant au 31 mars 2023).

La valeur des actifs physiques détenus en garantie s'élève à 11,7 millions de dollars (7,2 millions de dollars au 31 mars 2023). Les autres prêts devraient généralement être recouverts au moyen des revenus futurs tirés du projet et des participations dans des entités ad hoc.

Le tableau suivant illustre les remboursements du capital des prêts à recevoir en cours pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des intérêts ou des coûts de transaction :

Au	30 juin 2023
2024	9 811 \$
2025	37 627
2026	38 108
2027	43 422
2028 et par la suite	1 873 420
Remboursements de capital des prêts à recevoir en cours	2 002 388 \$

5. Financement public à recevoir :

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits publics pour les charges d'exploitation, les immobilisations – y compris les immobilisations corporelles assujetties à l'amortissement – et pour financer des investissements après les clôtures financières.

Voici les précisions sur le financement public à recevoir :

Au	30 juin 2023	31 mars 2023
Solde d'ouverture	7 546 298 \$	3 430 322 \$
Nouvelles ententes contractuelles d'investissement	–	4 651 036
Crédits publics reçus – investissements	(268 951)	(332 950)
Réductions après la clôture financière ¹	–	(202 110)
Financement public à recevoir	7 277 347 \$	7 546 298 \$

¹Des réductions peuvent survenir après la clôture financière de certains projets en raison de changements dans la portée du projet ou de mécanismes prévus dans les ententes de projet qui réduisent le montant final du prêt.

6. Immobilisations corporelles :

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 709 \$	952 \$	492 \$	440 \$	3 593 \$
Acquisitions	526	–	37	233	796
Solde à la fin de la période	2 235	952	529	673	4 389
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	644	360	337	234	1 575
Charge d'amortissement	44	48	24	9	125
Solde à la fin de la période	688	408	361	243	1 700
Valeurs comptables					
Solde au 30 juin 2023	1 547 \$	544 \$	168 \$	430 \$	2 689 \$

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 545 \$	830 \$	318 \$	365 \$	3 058 \$
Acquisitions	164	122	174	75	535
Solde à la fin de la période	1 709	952	492	440	3 593
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	482	182	254	191	1 109
Charge d'amortissement	162	178	83	43	466
Solde à la fin de la période	644	360	337	234	1 575
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2023	1 065 \$	592 \$	155 \$	206 \$	2 018 \$

Aucune immobilisation corporelle n'a été dépréciée au 30 juin 2023 (néant au 31 mars 2023).

7. Comptes créditeurs et charges à payer :

Au	30 juin 2023	31 mars 2023
Rémunération courue	2 984 \$	8 111 \$
Honoraires professionnels courus	3 221	5 674
Comptes créditeurs	1 235	1 134
	7 440	14 919
Comptes créditeurs de parties liées (note 9)	3 961	3 091
Comptes créditeurs et charges à payer	11 401 \$	18 010 \$

8. Charges générales et administratives :

Pour la période de trois mois close le 30 juin	2023	2022
Honoraires professionnels	2 802 \$	3 253 \$
Frais d'administration	1 260	1 026
Amortissement des immobilisations	125	111
Charges générales et administratives	4 187 \$	4 390 \$

9. Transactions avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, des membres de la famille proche, y compris les membres du conseil d'administration. La Société effectue des transactions avec ces entités et particuliers dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public, approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de décaissements faites au ministère des Finances pour appuyer le protocole d'entente de la BIC avec Transports Canada, qui prévoit un prêt-relais pour soutenir les activités du projet de TGF de VIA.

La BIC et Transports Canada ont signé un protocole d'entente qui est entré en vigueur le 4 mars 2022 et aux termes de laquelle la BIC a accepté de débloquer des fonds provisoires pour les activités d'un bureau de réalisation de projet de Transports Canada qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA, VIA HFR-VIA TGF, Inc., aura été créée et mise en service, ce qui a eu lieu le 29 novembre 2022 et le 1^{er} juillet 2023, respectivement. Le solde impayé des comptes créditeurs à payer aux fournisseurs au nom de VIA HFR-VIA TGF, Inc. est d'environ 4,0 millions de dollars (3,1 millions de dollars au 31 mars 2023) et le montant à recevoir de VIA HFR-VIA TGF, Inc. est de 15,4 millions de dollars au 30 juin 2023 (5,7 millions de dollars au 31 mars 2023). Le 31 juillet 2023, le protocole d'entente avec Transports Canada prendra fin.

10. Instruments financiers et gestion des risques :

Les instruments financiers et la gestion des risques dans les présents états financiers intermédiaires sont traités conformément à ce qui est énoncé à la note 9 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

11. Obligations contractuelles :

a) Engagements relatifs à des contrats de location :

La BIC entretient actuellement trois contrats de location pour des bureaux situés à Toronto, à Montréal et à Calgary.

- » Bureau de Toronto : Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage. Chacun des deux contrats de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Le 25 octobre 2022, la BIC a conclu une convention d'agrandissement et de modification du contrat de location aux termes de laquelle les modalités initiales du contrat de location de Toronto ont été modifiées pour ajouter des locaux à la superficie locative initiale. Le contrat de location visant les locaux supplémentaires a une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, et vient à échéance en même temps que le contrat de location initial, selon les mêmes modalités que le contrat de location initial.

- » Bureau de Montréal : Le 22 avril 2020, la BIC a conclu un contrat de location d'une durée de 2 ans commençant le 1^{er} juillet 2020 et se prolongeant automatiquement d'un mois à l'autre. Le 7 décembre 2022, la BIC a conclu une convention de modification du contrat de location aux termes de laquelle les modalités initiales du contrat de location de Montréal ont été modifiées pour inclure des locaux supplémentaires à la superficie locative initiale. La convention de modification a une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, selon les mêmes modalités que le contrat de location initial et se prolonge automatiquement d'un mois à l'autre.
- » Bureau de Calgary : Le 20 janvier 2023, la BIC a conclu un contrat de location d'une durée de 5 ans, qui commence le 1^{er} octobre 2023.

La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne court pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondent à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise ces charges de location directement sur la durée du contrat de location. Les versements annuels cumulés pour chacune des cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

Au	30 juin 2023
2025	720 \$
2026	595
2027	612
2028	617
2029 et par la suite	3 413
Total des engagements relatifs à des contrats de location	5 957 \$

b) Clôtures financières :

La BIC s'est engagée à prêter des fonds pour des investissements dans des projets d'infrastructure lorsqu'elle aura effectué toutes les revues diligentes et qu'elle aura conclu des ententes exécutoires avec ses contreparties. Le calendrier prévu et le montant des demandes de décaissements futures sont variables, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés pour le projet. Le total des clôtures financières est séparé entre les sommes avancées et le capital non décaissé dans le tableau ci-dessous :

Au	30 juin 2023	31 mars 2023
Transport en commun	1 861 936 \$	1 869 511 \$
Énergie propre	2 478 001	2 624 477
Infrastructures vertes	1 280 006	1 367 231
Internet haut débit	1 590 662	1 592 561
Commerce et transport	405 741	405 741
Clôtures financières non décaissées	7 616 346	7 859 521
Montants avancés (comptabilité de caisse)	1 913 724	1 670 549
Réductions après la clôture financière	(202 110)	(202 110)
Total des clôtures financières	9 327 960 \$	9 327 960 \$

Les sommes indiquées dans ce tableau ne tiennent pas compte du fait que les intérêts sont capitalisés comme paiement en nature ou provisions pour dépréciation de prêt.



Contactez-nous

contact@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada

150, rue King Ouest

Bureau 2309, C.P. 15

Toronto, Ontario M5H 1J9

Suivez-nous

